

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2014**

Présents : MM. BERNOS, MORA, LEES, CASAUX-BIC, CASABONNE, BARRERE-MAZOUAT, Mme ARTIGAU, Mme SAGE, TEULADE, Mme VOELTZEL, IDOPE, Mme JAUBERT-BATAILLE, LABORDE, Mme PAPAREMBORDE, LAPRUN, KELLER, SOUMET, AURISSET, Mme HIRSCHINGER, LEPRETRE, Mme BESSONNEAU, OXIBAR, Mme MENE-SAFFRANE, LUCBEREILH, Mme FOIX, LACRAMPE, Mme DEL PIANA, ROSENTHAL, Mme MICHAUT, ADAM, Mme BONNET, DALL'ACQUA, Mme CARDON, Mme POTIN, LABARTHE, UTHURRY, Mme GASTON, Mme GIRAUDON, Mme MIQUEU, TERUEL, Mme MIRANDE, QUERY

Pouvoirs : Madeleine COIG à Joseph LEES  
Valérie SARTOLOU à Denise MICHAUT  
Robert BAREILLE à Aurélie GIRAUDON  
Jean-Etienne GAILLAT à Bernard UTHURRY

Excusés : Pierre SERENA, Didier CASTERES, Aracéli ETCHENIQUE

REÇU

Le - 8 OCT. 2014

SOUS - PREFECTURE  
OLORON Ste MARIE

RAPPORT N° 140925-18-FIN-

### RESTAURATION SCOLAIRE : ADMISSION EN NON-VALEUR

Mme BESSONNEAU indique qu'un état de titres de recettes irrécouvrables nous a été transmis par le Comptable du Trésor pour les factures de restauration scolaire impayées. Cela concerne la liste n° 1125350212, pour un montant de 1 018.08 €.

Le crédit correspondant sera inscrit à la ligne budgétaire 6542 (1 018.08 €) de l'exercice 2014.

Considérant que ces factures n'ont pu être recouvrées malgré les poursuites et les recherches,

Où cet exposé,

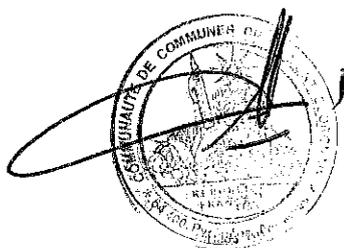
**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité**

- **ACCEPTE** la reconnaissance en non valeur des factures de restauration scolaire impayées.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 25 septembre 2014

Suivent les signatures

Affiché le 28.10.14



Le Président

Daniel LACRAMPE

REÇU  
Le - 8 OCT. 2014  
SOUS - PREFECTURE  
OLORON Ste MARIE